



DECISION N° 1657 /D/PAK/DG/DMA/2026 DU 07 MAI 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL OUVERT N°004/AOIO/PAK/CIPM/2026 DU 27 FEVRIER 2026
POUR ACQUISITION DE DIX-NEUF (19) VEHICULES AU PORT AUTONOME DE
KRIBI EN TROIS (03) LOTS.

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE

Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu la loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;

Vu la loi n° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publique au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;

Vu la résolution n°02/PAK/CA/2016 du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;

Vu la résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;

Vu la résolution n°0513/PAK/CA/65/2025 du 16 décembre 2025 portant approbation du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2026 ;

Vu la résolution n°0516/PAK/CA/65/2025 du 16 décembre 2025 portant approbation et rendant exécutoire les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que le plan de trésorerie du Port Autonome de Kribi pour le compte de l'exercice 2026 ;

Considérant l'Appel d'Offres International Ouvert N°004/AOIO/PAK/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour l'acquisition de dix-neuf (19) véhicules au Port Autonome de Kribi en trois (03) lots ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 23 AVR 2026 ;



Considérant l'avis favorable du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution notifié par courrier n°0032/L/2026/PAK/CA/PCA/CE du 06 mai 2026 par le Président dudit Conseil d'Administration ;

Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les marchés consécutifs à l'Appel d'Offres International Ouvert N°004/AOIO/PAK/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour l'acquisition de dix-neuf (19) véhicules au Port Autonome de Kribi en trois (03) lots sont attribués ainsi qu'il suit :

N°LOT	OBJETS	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
01	Acquisition de sept (07) véhicules : six (06) véhicules CROSS OVER type SUV et un (01) véhicule Berline Type 3	BATOP & PARTNERS SARL B.P : 71 Kribi, tel : 222 461 936/658 171 592 Email : piadolucien@yahoo.fr , N° Contribuable : M021712602305C	Deux cent quarante-trois millions deux cent cinquante-cinq mille (243 255 000)	Six (06) mois
02	Acquisition de huit (08) tout terrain type PICK UP double cabine		Trois cent un millions trois cent trente-sept (301 000 337)	
03	Acquisition de quatre (04) de transport en commun : un (01) véhicule de transport en commun de type 1, un (01) véhicule de transport en commun de type 3 et deux (02) véhicules de transport en commun type 5		Trois cent quarante millions neuf cent huit mille un (340 908 001)	



Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

Fait à Kribi, le **07 MAI 2026**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE**

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.

Le Directeur
Général

Patrice Melom